

AFFAIRE No 17 - EXTENSION DU PARKING DU PETIT MARCHÉ (COTE NORD DE LA RUE MARECHAL LECLERC) - AUTORISATION D'ENGAGER LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION DES TERRAINS D'ASSIETTE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Depuis la mise en service du Boulevard de l'Océan, il apparaît de plus en plus nécessaire afin d'éviter de surcharger la circulation sur la Rue Maréchal Leclerc, de réaliser depuis ce boulevard un accès direct au parking du Petit Marché, situé du côté nord de la Rue Maréchal Leclerc.

Compte tenu des terrains appartenant déjà à la Commune, ce projet pourrait être mené à bien moyennant l'acquisition des parcelles suivantes (qui permettent en outre d'augmenter la capacité du parking) :

! Réf. Cad. !	! Situation !	! Superficie !	! Propriétaire !
! AO 46 !	! 233 Rue Maréchal ! ! Leclerc !	! 638 m2 !	! M. Julien RAMIN !
! AO 49 ! ! (partie) !	! 239 Rue Maréchal ! ! Leclerc !	! 200 m2 !	! Mme Zoubéda RAVATE !

Des négociations ont été engagées depuis 1979 avec les propriétaires intéressés, mais n'ont pas permis de parvenir à un accord amiable jusqu'à ce jour.

Je vous demande de vous prononcer sur l'opportunité de ces acquisitions et, en cas d'impossibilité d'accord amiable, de bien vouloir m'autoriser à engager la procédure d'expropriation et à ester en justice.

Je mets cette affaire aux voix.

Monsieur HOARAU Marcel donne lecture des avis des Commissions.

- Commission du Cadre de Vie : Favorable. Elle demande qu'une dernière intervention amiable ait lieu préalablement à l'expropriation.

- Commission des Finances : Favorable.

*Reçu à la Préfecture  
le 15/04 1985*

M. FOURNEL : Il s'agit donc de deux terrains. Un terrain appartenant à Madame RAVATE et un autre à Monsieur RAMIN. Le gros intérêt qu'il y a à acheter ces deux terrains, c'est de pouvoir créer un passage du parking du Petit Marché sur le Boulevard de l'Océan, puisque ces terrains-là sont déjà communaux.

Actuellement, le parking du Petit Marché est assez mal desservi du fait qu'il n'y a pas la possibilité d'y entrer ou sortir à partir du Boulevard de l'Océan qui, lui, est très large. Cela permettrait d'avoir à ce niveau une entrée.

M. BOURHIS : Et de repartir vers la route nationale.

(Monsieur FOURNEL procède à une localisation sur plan)

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.

---o-o-oOo-o-o---